

Annexe n°7 au Règlement intérieur du lycée V. Hugo, Caen

SECURITE LORS DES COURS/TP/TD DE SCIENCES

Lors des travaux pratiques de sciences expérimentales, les élèves réalisent des expériences et sont amenés à utiliser du matériel et des produits spécifiques, nécessitant le respect de consignes strictes pour assurer leur propre sécurité, celle de leurs camarades, et respecter au mieux l'environnement.

Consignes générales

- 1- **Le port d'une blouse est obligatoire** : la blouse doit être en coton, doit avoir les manches longues et doit être fermée; aucune manipulation sans blouse n'est autorisée.
- 2- **Les cheveux longs doivent être attachés.**
- 3- Les élèves ne doivent prendre que le minimum d'affaires sur la paillasse (Cartables rangés selon consigne du professeur)
- 4- Le déplacement des élèves dans le laboratoire est réduit au minimum. **Tout déplacement doit être autorisé par le professeur.**
- 5- **Les élèves doivent manipuler debout.**
- 6- **Les élèves doivent mettre des gants et des lunettes de protection, fournis par le laboratoire, pour manipuler un produit dangereux**, suivant les pictogrammes de danger figurant sur les flacons et suivant les consignes du professeur.
- 7- **Les élèves ne doivent jamais manger ou consommer de boisson dans la salle de TP.**
- 8- **Les élèves doivent se laver les mains à la fin de chaque séance de TP.**

Consignes particulières

- En début d'année scolaire, le professeur explique à partir d'une fiche support distribuée aux élèves le fonctionnement des appareils fréquemment utilisés au laboratoire, les consignes à respecter pour manipuler de façon générale et pour l'utilisation des produits chimiques.
- Les **pictogrammes de danger**, leur signification ainsi que les **risques et consignes de sécurité** des produits chimiques figurent sur la fiche distribuée aux élèves ainsi que dans leur manuel de chimie et sont **affichés au mur du laboratoire**. Dès le **début de la classe de seconde**, les élèves doivent connaître la signification des pictogrammes et les règles d'utilisation qui en découlent.
- Les flacons de produits chimiques mis à disposition des élèves, sur les paillasses, comportent une étiquette indiquant la nature du produit et les pictogrammes utiles à la manipulation du produit dans les bonnes conditions de sécurité. **Avant toute utilisation de produit chimique, les élèves doivent observer l'étiquette du produit et tenir compte des pictogrammes pour le manipuler correctement.**
- Lors des séances de TP, le professeur donne les consignes complémentaires concernant la sécurité auxquelles les élèves doivent être très attentifs et qu'ils doivent impérativement respecter. En cas de non respect des consignes, le professeur peut être amené à arrêter la séance ou exclure l'élève dont l'attitude fait encourir des dangers pour les autres ou lui-même.
- En fin de séance de TP les élèves doivent restituer leur paillasse en ordre et vider les produits utilisés selon les instructions du professeur, la plupart des produits étant collectés dans des bidons de récupération et non rejetés à l'évier.
- Les manipulations envisagées pour les Travaux Personnels Encadrés et Travaux d'Initiative Personnelle Encadrés doivent avoir été validées par le professeur et doivent être réalisées au laboratoire, sous la responsabilité d'un enseignant.